

## Organisation de l'État et des services publics

### Droit du travail

#### Liste sites ressources pour le grand public

Le code du travail (article L. 5143-1) instaure désormais **un droit pour les employeurs et les salariés des entreprises de moins de 300 salariés à une information précise sur le droit du travail** délai raisonnable.

Par ailleurs les ordonnances travail prévoient la mise en **place en 2020 d'un code du travail numérique** destiné à faciliter l'accès à toute personne au droit du travail, aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux stipulations conventionnelles applicables à sa situation.

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/>  
Site de référence édité par le Ministère du travail

<https://www.service-public.fr/>  
Site édité par la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

<https://www.legifrance.gouv.fr/initRechConvColl.do>  
Site officiel permettant d'accéder aux accords de branche ou conventions collectives, au code du travail et aux textes réglementaires non codifiés, recherche de jurisprudence, accès aux accords d'entreprises récents.

#### Il existe également de nombreux sites édités par des structures privées

Exemple: <https://www.droit-travail-france.fr/>  
Plateforme dédiée à la rencontre des acteurs du monde du travail (salariés, employeurs...) et d'avocats d'expérience

#### Fiches pratiques classées par thème

travail, rupture du contrat, rémunération, temps de travail, épargne salariale...

*C'est la référence car les fiches sont régulièrement actualisées*

#### Sommaire un peu plus large

formation, santé/sécurité, quitter son emploi...

*Des informations conçues à destination des seuls particuliers salariés avec des FAQ pour chaque thème...*

#### Recherche par activité ou mot-clé,

d'identifiant de la convention collective ou le numéro de la brochure

*Documents téléchargeables au format PDF*

#### Arborescence thématique très accessible

*Un premier niveau d'informations claires et compréhensibles. Mais ce site incite à consulter un avocat en droit du travail.*

#### Pour en savoir plus

Les services de renseignements "droit du travail" des unités départementales de la DIRECCTE Centre-Val de Loire renseignent gratuitement salariés et employeurs sur **droits et obligations en matière de droit du travail** (sous réserve de l'appréciation des tribunaux).

<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Infos-droit-du-travail>